

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE  
« Tunis-Re » S.A  
EXERCICE 2018**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE DINARS  
SIEGE SOCIAL : 12 Avenue DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS  
RC : B 1115971996**

--/--

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 21 Mai 2019 à 10H30 mn à l'Institut Arabe Des Chefs D'entreprises « IACE » Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2018.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2018.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanants du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.
7. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration de Tunis Re (à l'exception du représentant des petits porteurs) pour les périodes 2019, 2020 & 2021.
8. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

**Remarque :** Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

**Lamia BEN MAHMOUD**

**Projet de RESOLUTIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EXERCICE 2018**

\* \* \* \* \*

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2018.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2018.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements données et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2018, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

**Cette résolution est approuvée à**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

**Cette résolution est approuvée à**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

**Cette résolution est approuvée à**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2018 fait ressortir un bénéfice net de **17 102 915,652** Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	:17 102 915,652
▪ Résultats Reportés 2017	: <b>7 537 947,589</b>
▪ <b>Total</b>	<b>:24 640 863,241</b>
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	:1 232 043,162
▪ <b>Reste</b>	<b>:23 408 820,079</b>
▪ Bénéfice à distribuer (0,500 dinars par action)	<b>:11 000 000,000</b>
▪ Réserves générales	:1 000 000,000
▪ Fonds Social	: <b>450 000,000</b>
▪ Résultat reporté 2018	: 10 958 820,079

**Cette résolution est approuvée à**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,550 dinars par titre à partir du 31 Mai 2019 auprès des intermédiaires en bourse à travers TUNISIE CLEARING.

**Cette résolution est approuvée à**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7 000 dinars net le montant des jetons de présence de l'exercice 2018 pour chaque membre du Conseil d'Administration, et par membre des comités émanants du conseil d'administration.

**Cette résolution est approuvée à**

#### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat des membres du conseil d'administration à l'exception du représentant des petits porteurs vient à expiration après la clôture de l'exercice 2018, décide, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, de renouveler le mandat des Administrateurs de Tunis Re pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Liste des membres du conseil :

- Etat Tunisien (un siège)
- Banque Nationale Agricole « BNA »
- Assurance COMAR (un siège)
- Assurance « STAR » (un siège)
- Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE) (un siège)
- Société Tunisienne de Banque « STB » (un siège)
- Groupe CTAMA/MGA (un siège)
- Assurance SALIM (un siège)
- SIMPAR (un siège)
- Administrateurs Indépendants (deux sièges)

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2021.

**Cette résolution est approuvée à**

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

**Cette résolution est approuvée à**